



## QUALITE TOURISME

La marque Qualité Tourisme™ est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations.

Pour obtenir la marque, le prestataire doit suivre avec succès une démarche qualité conforme aux exigences essentielles à la satisfaction des clients. Gage de confiance, les prestations sont régulièrement soumises à un contrôle inopiné et indépendant. Ce signe de reconnaissance permet au client donc de choisir en toute confiance des établissements touristiques qui offrent des prestations de qualité.

Parce qu'elle s'adresse à toute la chaîne d'accueil touristique, Qualité Tourisme™ accompagne le visiteur tout au long de son séjour : hébergements, restauration, lieux de visite, activités sportives et de loisirs, offices de tourisme...

Qu'il s'agisse de destinations reconnues ou insolites, de grands groupes à renommée internationale ou de petits établissements indépendants, tous s'associent à Qualité Tourisme™ afin de réserver aux visiteurs un accueil d'excellence : près de 5 500 établissements sont ainsi labellisés Qualité Tourisme™.

La Marque Qualité Tourisme est attribuée :

Aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations, dans le cadre d'une démarche volontaire,

Par l'État (la *sous-direction* du tourisme, de la Direction générale des entreprises du Ministère de l'Économie et des finances), grâce à l'implication de ses nombreux partenaires privés ou institutionnels.

Pour en savoir plus :

<https://www.qualite-tourisme.gouv.fr>

<https://www.qualite-tourisme.gouv.fr/fr/espace-pro/comment-obtenir-la-marque-qualite-tourismetm>